

VISION 2020 À MI-PARCOURS : L'ENVERS DU DÉCOR

par An Ansoms, Donatella Rostagno et Julie Van Damme

Abstract

This paper outlines the Rwandan government's achievements in terms of the execution of its *Vision 2020* that was elaborated in 2000. Being 'halfway', the overall picture seems quite promising. Rwanda's economy is thriving with impressive economic growth figures. The country is on track to reach most Millennium development goals in the domain of education and health. The government is applauded for the quality of its technocratic governance and its pro-active policy to create an attractive business climate. However, there are also problematic indicators such as the limited extent of poverty reduction and the huge increase in inequality. This paper argues that the current strategy – one of maximal growth at all cost – is counterproductive to the objective of maximal poverty reduction. A strong economic growth, concentrated in the hands of a small elite, results in a highly skewed developmental path with limited trickle-down potential. As an alternative, the paper pleads in favour of broad-based inclusive growth building upon the knowledge and enhancing the capacities of rural small-scale farmers.

1. INTRODUCTION

« Comment les Rwandais envisagent-ils leur avenir ? Vers quel genre de société veulent-ils tendre ? Comment peuvent-ils se construire une identité rwandaise unie et intégrée ? Quelles sont les transformations nécessaires pour se sortir d'une situation sociale et économique profondément insatisfaisante ? » Tels sont les enjeux soulevés par la première section de la *Vision 2020* rwandaise finalisée en juillet 2000¹. La *Vision* donne un aperçu des ambitions majeures du gouvernement rwandais et des piliers stratégiques définis pour atteindre ces objectifs. Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours et une question légitime se pose quant à savoir si le Rwanda est 'en marche' pour réaliser ses ambitions reprises dans la *Vision 2020*.

De manière générale, le bilan semble positif. En termes de stabilité macro-économique, les performances rwandaises sont remarquables. En effet, comme l'a souligné le FMI, « la croissance annuelle moyenne a été d'environ 8 pourcents », ce que visaient exactement les objectifs de la *Vision 2020*. Si la croissance a quelque peu diminué au cours des dernières années à cause de la crise financière mondiale, le Rwanda semble bien se rétablir avec une croissance estimée à 6,5 % pour 2010². Le Rwanda est aussi 'en marche' pour atteindre plusieurs Objectifs du Millénaire pour le Développement. En 2007, le PNUD notait : « L'élément principal de ce rapport est qu'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Rwanda est possible, même avec des hypothèses raisonnables de croissance économique et une aide au développement. Le Rwanda présente tous les attributs fondamentaux

¹ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, Kigali, Ministère des Finances et de la Planification économique, 2000.

² FMI, *2010 Article IV Consultation and First Review Under the Policy Support Instrument*, FMI Country Report No. 11/19, Washington, Fonds monétaire international, 2011.

nécessaires pour être exemplaire au niveau du potentiel de la nouvelle Déclaration Post-Millénaire »³. De plus, le pays est largement applaudi pour sa gouvernance technocratique. Le rapport *Doing Business* de 2010 de la Banque mondiale mentionne « pour la première fois, une économie d'Afrique Subsaharienne, le Rwanda, est leader mondial en termes de réformes dans *Doing Business* ». Le même rapport loue les réformes rwandaises en matière de droit commercial, les améliorations dans les règlements facilitant l'accès au crédit et les mesures entreprises pour accélérer l'enregistrement des commerçants et la titrisation de la propriété⁴.

Peut-on parler d'un 'nouveau Rwanda' ou d'une 'renaissance rwandaise' ? Cela semble être le cas. Il y a néanmoins des indicateurs plus problématiques qui nous obligent à apporter des nuances à la liste des réalisations ci-dessus. D'une part, le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a effectivement diminué de 60 % à 57 % entre 2001 et 2006. Mais le nombre absolu de pauvres a augmenté pour atteindre le chiffre de 560 000 en 2006, auxquels il faut inclure 190 000 personnes vivant en situation d'extrême pauvreté. Presque 90 % de ces pauvres supplémentaires vivent dans le milieu rural⁵. Il n'y a pas d'information disponible sur l'évolution du niveau de pauvreté depuis 2006, suite à un manque de données d'enquêtes récentes. Cependant, une recherche de terrain faite au début de cette année (mai 2011) par un des auteurs⁶ dans six localités suggère que les conditions de vie dans le milieu rural ne se sont certainement pas améliorées pour la majorité des petits paysans, et au contraire.

À côté de l'évolution en termes de pauvreté, l'inégalité croissante représente une contrainte importante concernant la réalisation d'un progrès économique pro-pauvre. Au milieu des années 1980, le Rwanda était qualifié de pays ayant une inégalité limitée (avec un coefficient de Gini⁷ de 0,29). En 2001, le coefficient Gini avait augmenté jusqu'à 0,47⁸, reflétant une situation dans laquelle les 20 % des personnes les plus riches jouissaient du même niveau de consommation que les 80 % les plus pauvres. Suite à un manque de données représentatives au niveau national pour les années intermédiaires, il n'y a pas de mesure du Gini disponible pour la période entre 1985 et 2000. Mais l'inégalité a continué d'augmenter pendant la période 2001-2006, avec un

³ PNUD, *Turning Vision 2020 into Reality: From Recovery to Sustainable Human Development*, National Human Development Report Rwanda 2007, United Nations Development Programme Rwanda, 2007.

⁴ BANQUE MONDIALE, *Doing Business 2010: Reforming through difficult times*, Washington, Banque Mondiale, 2010.

⁵ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Preliminary Poverty Update Report: Integrated Living Conditions Survey 2005/06*, Kigali, Institut national de Statistiques, Rwanda, 2006.

⁶ ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda mai 2011. Les résultats de ces recherches sur les conditions de vie rurales seront publiés dans un futur proche.

⁷ Ce coefficient est utilisé pour mesurer l'inégalité. Il varie de 0 à 1 (0 représentant un niveau d'inégalité nul, et 1 le niveau maximum).

⁸ PNUD, *ibid.*

Gini atteignant le niveau problématique de 0,51⁹ (quand le Gini est de plus de 0,50, le Rwanda est qualifié de « pays à haute inégalité »). Ce phénomène ne peut pas être réduit au résultat d'un fossé croissant entre les milieux urbain et rural vu que le coefficient de Gini rural a lui aussi augmenté de 0,37 à 0,44 entre 2001 et 2006. De nouveau, des données d'enquête actualisées manquent pour analyser les évolutions plus récentes.

Table 1a. Taux de pauvreté et d'extrême pauvreté au Rwanda en pourcentage

	TAUX DE PAUVRETÉ ¹⁰		ÉVOLUTION	TAUX D'EXTRÊME PAUVRETÉ ¹¹		ÉVOLUTION
	2001	2006		2001	2006	
Kigali urbain	16,1 %	13,0 %	-19,3 %	8,4 %	6,3 %	-25,08 %
autres cités	46,5 %	41,5 %	-10,8 %	28,5	25,3 %	-11,2 %
milieu rural	66,1 %	62,5 %	-5,5 %	45,7 %	40,9 %	-10,5 %
<i>national</i>	<i>60,4 %</i>	<i>56,9 %</i>	<i>-5,8 %</i>	<i>41,3 %</i>	<i>36,9 %</i>	<i>-10,7 %</i>

Table 1b. Niveau de pauvreté et extrême pauvreté au Rwanda en nombres absolus (millions)

	NIVEAU DE PAUVRETÉ		ÉVOLUTION	NIVEAU D'EXTRÊME PAUVRETÉ		ÉVOLUTION
	2001	2006		2001	2006	
Kigali urbain	0,11	0,09	-18,2 %	0,06	0,04	-33,3 %
autres cités	0,29	0,36	24,1 %	0,18	0,22	22,2 %
milieu rural	4,43	4,93	11,3 %	3,06	3,23	5,6 %
<i>national</i>	<i>4,82</i>	<i>5,38</i>	<i>11,6 %</i>	<i>3,30</i>	<i>3,49</i>	<i>5,8 %</i>

Source: GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Preliminary Poverty Update Report: Integrated Living Conditions Survey 2005/06*, Kigali, Institut national de Statistiques, 2006.

Cependant, il est clair que le gouvernement rwandais est très sensible lorsque l'on aborde la question d'une inégalité croissante. Le même rapport du PNUD (2007), qui applaudissait le progrès du Rwanda au niveau des accomplissements en termes d'Objectifs du Millénaire pour le Développement, a aussi abordé le problème de l'inégalité en mentionnant que « pour réaliser une transition réussie de redressement économique post conflit à une croissance

⁹ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Economic Development and Poverty Reduction Strategy 2008-2012*, Ministère des Finances et de la Planification économique, projet de texte préliminaire, juin 2007.

¹⁰ La ligne de pauvreté nationale représente 64 000 Frw annuels par équivalent adulte en prix de 2001, et 90 000 Frw annuels par équivalent adulte en prix de 2006.

¹¹ La ligne d'extrême pauvreté nationale représente 45 000 Frw annuels par équivalent adulte en prix de 2001, et 63 500 Frw annuels par équivalent adulte en prix de 2006.

à long terme, le Rwanda devra affronter trois défis majeurs (l'agriculture, la population et la distribution du revenu) qui pourraient compromettre la durabilité de son développement ». Alors que le rapport avait été initialement signé par le ministre des Finances Musoni, ce dernier a plus tard retiré son accord. L'éditeur suédois a été accusé d'avoir ajouté des interprétations de données non fondées et trompeuses. L'incident donne une indication de la sensibilité du gouvernement rwandais par rapport aux critiques touchant les performances des stratégies politiques en matière de pauvreté et d'inégalité.

Globalement, il semble y avoir deux facettes à cette situation. D'un côté, l'économie rwandaise prospère, avec des taux de croissance impressionnants. Le pays est en passe d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le gouvernement est applaudi pour la qualité de sa gouvernance technocratique et sa politique proactive de création d'un climat propice aux affaires. D'un autre côté, la réduction de la pauvreté est limitée et l'inégalité augmente. Cet article analyse dans quelle mesure le Rwanda est 'en marche' pour atteindre ses ambitions formulées dans la *Vision 2020*, élaborée en 2000. Il analyse de manière critique le modèle de développement rwandais et présente des stratégies alternatives pour un développement plus intégré.

2. OBJECTIFS ET ACCOMPLISSEMENTS DE LA VISION 2020

Le but général de la *Vision 2020* est de « transformer le Rwanda en un pays émergent »¹² d'ici l'année 2020. Pour atteindre cet objectif, il est spécifié que le PIB devrait augmenter de 8 %, avec donc une réduction du pourcentage de pauvres (de 64 % à 30 %) pour l'année 2020. Sur base de sa *Vision 2020*, le Rwanda a élaboré son premier *Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté* en 2001¹³, implémenté de 2002 à 2005. Au début de l'année 2006, le gouvernement rwandais a entamé le suivi de cette stratégie dans un document rebaptisé *Document Stratégique de Croissance Economique et de Réduction de la Pauvreté*, finalisé en 2007, et à implémenter entre 2008-2012¹⁴.

Dans les sections qui suivent, nous allons analyser les accomplissements majeurs en ce qui concerne les six piliers de *Vision 2020* : (1) promouvoir la bonne gouvernance et un État digne de ce nom ; (2) investir dans le développement des ressources humaines et dans une économie basée sur le savoir ; (3) stimuler une économie dominée par le secteur privé ; (4) investir dans le développement des infrastructures ; (5) promouvoir une agriculture productive et orientée vers le marché ; et (6) s'engager dans une intégration économique régionale et internationale.

¹² GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, op. cit., p. 9.

¹³ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Poverty Reduction Strategy Paper*, Kigali, Programme National de Réduction de la Pauvreté – Ministère des Finances et de la Planification économique, 2002.

¹⁴ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Economic Development...*, op. cit.

2.1. Bonne gouvernance et État digne de ce nom (Pilier 1)

Dans l'évaluation de la gouvernance, il y a deux aspects à considérer: la gouvernance technocratique, liée à la gestion publique et au contrôle de la corruption, et la gouvernance politique, liée à l'espace dédié au dialogue démocratique et à la liberté d'expression. Dans sa *Vision 2020*, le gouvernement rwandais met clairement l'accent sur la gouvernance technocratique, en se focalisant sur l'importance d'un État digne de ce nom qui stimule le développement économique. Cependant, le document mentionne que la bonne gouvernance, à côté « du sens de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité dans l'utilisation de ressources rares », fait également référence à « un État respectueux des cadres et du processus démocratique et un État engagé dans le respect de la loi et en particulier des droits de l'homme »¹⁵.

Comme indiqué ci-dessus, le Rwanda a obtenu des résultats (extrêmement) bons dans le domaine de la gouvernance technocratique. Il est 67^{ème} sur 143 pays dans le rapport *Doing Business* 2010 de la Banque mondiale et il a été désigné comme le 'top' des réformateurs au niveau mondial¹⁶. Les indicateurs de la Banque mondiale (2009) confirment cette tendance. Le Rwanda figure parmi les 40 % des pays qui gèrent le mieux le contrôle de la corruption. En outre, presque 50 % de tous les pays sont moins performants que le Rwanda au plan de l'efficacité du gouvernement, ce qui témoigne de la compétence des services publics et de la bureaucratie de l'État. Ces deux indicateurs se sont beaucoup améliorés depuis 2005. On retrouve la même tendance concernant l'indicateur *état de droit*, un indice qui mesure l'efficacité et l'indépendance de la police et de la justice, le degré de correction dans l'application des contrats par les tribunaux (*exécutabilité*) et l'incidence de la criminalité. L'évolution au niveau de la *qualité de la régulation* – mesurant la présence, l'absence, et l'impact de politiques non favorables au marché – a été plus volatile, mais est en train de s'améliorer de manière continue depuis 2007¹⁷. Or, alors qu'il peut être devenu plus facile pour des investisseurs opérant à large échelle de 'faire du business', les acteurs opérant à petite échelle font souvent face à plusieurs contraintes (règles environnementales, requis formels, taxation excessive) qui freinent leur engagement dans le commerce et le business non agricole¹⁸.

En termes de gouvernance politique, plusieurs problèmes peuvent être mis en évidence. Il est clair que la liberté démocratique est loin d'être atteinte au Rwanda, Au plan *du droit à la parole et de l'obligation de rendre des comptes à la population* – indicateur lié aux droits politiques, civils et de l'homme – le Rwanda figure parmi les 15 % de pays les moins performants, et

¹⁵ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020, op. cit.*, p. 12.

¹⁶ BANQUE MONDIALE, *ibid.*

¹⁷ BANQUE MONDIALE, *Indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale*, 2011, en ligne sur : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>.

¹⁸ ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda, mai 2011.

il n'y a aucune amélioration significative depuis 1996¹⁹. Le rapport du PNUD (2007 – cité ci-dessus) réfléchit sur le compromis difficile à trouver entre l'objectif de démocratie à long terme et les priorités de stabilité politique et d'unité nationale à court terme. Cependant, le contrôle croissant du régime politique actuel et le manque de droit à la parole laissé à la population peuvent également affecter la stabilité politique à court terme. En effet, malgré des avancées majeures depuis 1996 au niveau de l'indicateur de gouvernance de la Banque, *Stabilité politique*, cette tendance semble stagner et même se renverser en 2009. Ce dernier indicateur mesure la probabilité de menaces violentes contre les gouvernements ou de changements violents à leur égard.

Le parti au pouvoir, le Front Patriotique Rwandais (FPR), a gagné les élections législatives de 2008 et les élections présidentielles d'août 2010 avec une majorité impressionnante. Cependant, depuis des années, il n'y a pas eu au Rwanda d'opposition réelle et légalement enregistrée. En réalité, bon nombre de partis d'opposition n'étaient pas autorisés à s'enregistrer ou à prendre part au processus électoral de la campagne de 2010. Les membres de ces partis étaient intimidés, et dans certains cas agressés, voire arrêtés. Depuis les élections, les attaques et pressions sur les forces d'oppositions ont continué malgré la réélection de Paul Kagame comme Chef de l'État avec un taux de 93 %²⁰. L'exclusion de l'opposition politique hors de la vie publique du pays et les tentatives du parti au pouvoir de garder la société rwandaise sous un contrôle strict pourraient aboutir à une polarisation et une radicalisation continue d'une grande partie de la société. Un tel scénario pourrait remettre en cause ce qui est généralement perçu comme des résultats prometteurs atteints par le Rwanda en termes de développement socio-économique.

L'*indice Ibrahim* est un indice qui capte les performances en termes de gouvernance. Il mesure la délivrance de biens et de services aux citoyens par les acteurs étatiques et non étatiques. Il utilise des indicateurs au niveau de quatre catégories: *Sécurité et État de droit*; *Participation et Droits humains*; *Opportunités économiques durables*; et *Développement humain*, comme des témoins de la qualité des processus et des résultats de gouvernance²¹. Selon l'indice Ibrahim 2010, le Rwanda n'arrive qu'à un taux de 47,2 (100 étant la meilleure performance), marquant une diminution de 2,2 points en comparaison avec la période 2007/8. Ainsi, le Rwanda se classe 31^{ème} sur les 53 pays africains.

En regardant chaque indicateur séparément, on trouve à nouveau l'image d'un pays qui réussit mieux en développement économique et gouvernance technocratique qu'en gouvernance politique et état de droit. Pour *sécurité et état de droit*, le Rwanda a obtenu un score de 47,3 en 2010 ; 8,4 points de moins qu'en 2007/8. Pour *participation et droits humains*, le score 2010 était seulement de 37,9 ; 5,3 points de moins qu'en 2007/8. Pour *opportunité économique durable*, le score s'est amélioré de 2,2 points (en

¹⁹ BANQUE MONDIALE, *ibid.*

²⁰ Voir également la chronique politique de REYNTJENS, F., ailleurs dans cet *Annuaire*.

²¹ On peut trouver l'indice Ibrahim en ligne sur : <http://www.moibrahimfoundation.org>.

comparaison avec 2007/8) jusqu'à atteindre 54,7 en 2010. Un avancement comparable de 2,6 points était réalisé en termes de *développement humain*, avec un score de 48,8 en 2010.

Un des aspects-clés dans le domaine de la gouvernance est la politique de décentralisation (2003) que le gouvernement rwandais a implémentée au cours des dernières années. En 2006, le gouvernement rwandais a adopté une nouvelle structure administrative simplifiée avec 4 provinces et la Ville de Kigali (au lieu de 12 provinces), 30 districts, 416 secteurs, et 2148 cellules. Le gouvernement rwandais voit un rôle déterminant pour les autorités aux niveaux décentralisés (surtout pour le district et le secteur) dans l'implémentation des stratégies gouvernementales. La politique de décentralisation est présentée comme un moyen de faciliter « la participation au niveau local, moyen par lequel le pouvoir des communautés locales sera renforcé dans le processus de décision »²².

En pratique, les autorités décentralisées sont obligées d'atteindre des objectifs-cibles spécifiques, détaillés dans des contrats de performances publiques (*imihigo*) qui poussent les objectifs du niveau local dans la logique des priorités nationales. Ces contrats sont mis en place de manière rigide et fonctionnent comme des mécanismes de contrôle du niveau local²³. Les réalisations sont suivies et évaluées de manière détaillée par le gouvernement rwandais à tous les niveaux administratifs supérieurs. Il est intéressant de noter que cette mise en place stricte et orientée vers des objectifs-cibles est beaucoup appréciée par les bailleurs de fonds dans leurs évaluations de performance de l'aide. Cependant, les politiques sont mises en oeuvre sans tenir compte des besoins locaux²⁴. La *Vision 2020* était censée avoir une base ferme dans un processus de décentralisation affirmé; néanmoins, dix ans après le début de sa mise en place, si les institutions ont bien été décentralisées, le pouvoir est encore plus centralisé qu'avant. En réalité, la décentralisation est un processus qui va du haut vers le bas et qui ne permet pas une transmission des besoins locaux vers le niveau national²⁵.

2.2. Une économie dominée par le secteur privé (Pilier 3)

Un autre pilier de la *Vision 2020* se focalise sur l'importance d'un développement dominé par le secteur privé, plus spécifiquement, par l'émergence d'une classe d'affaires ayant un ancrage local. Le but majeur est d'impliquer fortement le secteur privé dans le processus de croissance économique et de lui conférer un rôle-clé dans le cadre de politiques de réduction de la pauvreté. Entre 2006 et 2011, l'investissement privé a en effet

²² GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, *op. cit.*, p. 12.

²³ INGELAERE, B., "Peasants, power and ethnicity: A bottom-up perspective on Rwanda's political transition", *African Affairs*, Vol. 109, No. 435, 2011, pp. 273-292.

²⁴ ANSOMS, A., "Re-engineering rural society: The visions and ambitions of the Rwandan elite", *African Affairs*, Vol. 108, No. 431, 2009, pp. 1-21.

²⁵ INGELAERE, B., *ibid.*

augmenté jusqu'à un niveau de plus de 12 % du PIB, une multiplication par six en comparaison des chiffres d'il y a une décennie²⁶. Il reste à voir jusqu'à quel point cette injection de capital privé dans l'économie rwandaise a aussi contribué à une réduction de la pauvreté.

Dans les premières années du nouveau millénaire, les ambitions des investisseurs privés étaient plutôt orientées vers le secteur des services. Le premier DSRP explorait même l'opportunité de « ... sauter l'étape d'industrialisation et de transformer l'économie de subsistance en une économie pilotée par le secteur des services c'est-à-dire basée sur l'information à haute valeur ajoutée et la connaissance »²⁷. La Vision 2020 de son côté accentuait le rôle clé du secteur privé par la création d'emplois non fermiers, et formulait l'ambition de créer 1,4 million de jobs en dehors du secteur agricole.

Cependant, au cours du temps, les autorités ont réalisé que les chances étaient faibles pour qu'un secteur de services basé sur la connaissance puisse absorber une masse de main-d'œuvre non qualifiée précédemment embauchée dans le secteur agricole. Par conséquent, le gouvernement rwandais a réorienté son attention vers le secteur primaire et sur le rôle que le secteur privé pouvait jouer dans une agriculture productive et orientée vers le marché. Mais ce même secteur est la source du revenu principal de plus de 80 % de la population avec qui ces investisseurs privés rentrent en compétition pour l'accès à la terre (voir section 2,3).

2.3. Agriculture productive et orientée vers le marché (Pilier 5)

Sur le fond, l'attention renouvelée des autorités politiques concernant le secteur agricole est à encourager. Mais une question subsiste, à savoir : comment réaliser, en pratique, une croissance basée sur le secteur agricole ? Le Plan stratégique de Transformation de l'Agriculture (PSTA) explicite le cadre opérationnel pour un développement agricole dans le contexte du DSRP2. Le document se focalise sur la modernisation de l'agriculture, l'intensification, la professionnalisation, et le développement d'entreprises²⁸. Le gouvernement a élaboré des politiques qui encouragent la monoculture, la spécialisation régionale des cultures, l'enregistrement des terres, le remembrement (voir également section 2.4) et une orientation vers le marché dans toutes les activités productrices. Ces politiques sont inspirées par une logique d'augmentation de l'efficacité et de réalisation d'économie d'échelle dans la production alimentaire avec, comme but ultime, la réduction de la pauvreté.

Cependant, les stratégies du PSTA semblent plutôt être à la mesure d'investisseurs privés opérant à grande échelle dont les réserves financières et les capacités d'assumer des risques leur permettent d'investir dans de nouveaux

²⁶ FMI, *op. cit.*

²⁷ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Poverty Reduction Strategy Paper...*, p. 69.

²⁸ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Strategic Plan for Agricultural Transformation in Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, 2004.

systèmes de production à un haut potentiel. Dans la transformation du secteur agricole en moteur professionnalisé de croissance économique, il y a peu d'espace disponible pour l'agriculture traditionnelle de petite taille, En même temps, le secteur rural est principalement peuplé « de petites fermes familiales (plus de 90 % de toutes les unités productives) ... avec en moyenne moins d'un hectare de superficie, intégrant la polyculture et des systèmes de production animale »²⁹.

L'accès aux techniques modernes et professionnalisées n'est pas évident pour ces petits paysans ayant une aversion légitime pour les risques. Des techniques comme la monoculture par exemple imposent des risques significatifs à leurs moyens d'existence déjà fragiles. De plus, inciter une région du pays à se concentrer sur une ou quelques cultures durant une certaine saison de l'année, peut contribuer à la création d'une insécurité alimentaire prononcée. Alors que les paysans sont obligés de se concentrer sur des cultures particulières, leur capacité de générer un revenu monétaire par le commerce est généralement restreinte. Leur pouvoir de négociation sur les marchés locaux limite le potentiel d'exploitation de leur production agricole de manière commerciale. En effet, les marchés locaux sont peu intégrés, avec pour résultats des prix bas pour ce qui est produit localement et des prix élevés pour les cultures relativement rares. Se regrouper en coopératives n'est pas nécessairement une solution, vu que la direction de ces structures n'est généralement pas aux mains des petits paysans. On note même des cas fréquents de corruption au sein des coopératives³⁰. Au-delà de tout ceci, les petits paysans sont de plus en plus confrontés à l'installation de grands projets modernes initiés par des investisseurs privés nationaux ou internationaux (voir section 2.2). Ces projets sont souvent présentés comme des projets exemplaires d'agriculture moderne et reçoivent un soutien gouvernemental et des subsides considérables. En comparaison avec les acteurs influents, riches en termes de capitaux, dont il est question ici, les petits paysans ont peu de pouvoir dans la négociation des prix.

Le choix des autorités pour une agriculture à grande échelle, avec un rôle clé pour les investisseurs privés, n'est pas évident pour deux raisons. D'abord, il y a une relation inverse entre la taille de la ferme et la productivité de la terre³¹. On doit être prudent et ne pas automatiquement interpréter ceci comme une simple réflexion concernant une plus haute efficacité des petits paysans. Néanmoins, cela illustre en tout cas l'importance extrême de la terre pour les paysans opérant à petite taille, qui optimisent du mieux possible le peu qu'ils ont. Deuxièmement, la manière selon laquelle l'implication du secteur

²⁹ *Ibid.*, p. 10.

³⁰ ANSOMS, A., "Views from below on the pro-poor growth challenge: The case of rural Rwanda", *African Studies Review*, Vol. 53, No. 2, 2010, pp. 97-123 ; ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda, mai 2011.

³¹ ANSOMS, A. *et al.*, "The Inverse Relationship between Farm Size and Productivity in Rural Rwanda", Discussion Paper 2008.9, Anvers, Institute of Development Policy and Management, 2008.

privé dans la croissance agricole mènerait à des retombées positives massives pour les couches plus pauvres de la société n'est pas claire. Les profits générés restent ainsi concentrés dans les mains d'une classe limitée, et ne se transforment pas en investissements (agricoles ou non agricoles) capables d'absorber massivement un groupe croissant de main-d'œuvre non qualifiée³².

La *Vision 2020* vise à diminuer le nombre de personnes dépendant de l'agriculture pour qu'elles ne représentent plus que 50 % de la population. Et en effet, il est probable que les politiques rurales actuelles poussent des petits paysans en dehors du secteur agricole. Ceci va effectivement diminuer le nombre de personnes vivant de l'agriculture, mais cette évolution créera dans le même temps un groupe de sans-emploi le plus souvent constitué d'une main-d'œuvre non qualifiée avec très peu de possibilités d'absorption dans d'autres secteurs économiques. Dans un pays où plus de 80 % de la population vit de l'agriculture et où les terres deviennent de plus en plus rares, il y a un besoin évident de stratégies à envisager pour accompagner la transformation économique du secteur agricole vers d'autres secteurs. L'investissement dans des centres de formation se focalisant sur des spécialisations non agricoles artisanales devrait être une priorité majeure.

2.4. Développement des infrastructures (Pilier 4)

Comme indiqué dans la *Vision 2020*, « la réadaptation et le développement des infrastructures sont des aspects essentiels pour abaisser les coûts des activités économiques au Rwanda »³³. Dans le domaine du développement des infrastructures, le gouvernement rwandais semble avoir opté pour des projets ayant un haut potentiel d'attraction pour les investisseurs privés. Mais dans certains cas, ces projets se réalisent aux dépens des groupes de population plus pauvres.

Un des objectifs annoncé de la *Vision 2020* est l'élaboration d'une « loi moderne [qui] sera instituée pour régir les terres et garantir la sécurité du régime foncier et la liberté des échanges ». Cette loi foncière a été adoptée en 2005³⁴ après un long processus d'ajustements et de négociations. La loi vise à formaliser les droits fonciers au moyen d'enregistrements officiels. Même si les droits coutumiers sont reconnus comme une base pour l'acquisition des droits officiels, l'enregistrement est obligatoire ; et, dans le futur, tout arrangement foncier sera régulé au moyen de procédures légales (article 26). Le gouvernement rwandais espère que des titres officiels vont encourager l'investissement dans la conservation des terres et dans l'amélioration de leur

³² ANSOMS, A., "Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda's rural sector policies", *Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, No. 1, 2008, pp. 1-32.

³³ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020, op. cit.*, p. 15..

³⁴ Source : GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Organic Law determining the use and management of land in Rwanda* (N° 08/2005 of 14/07/2005, 2005. La loi a été publiée le 15 septembre 2005 dans la Gazette officielle de la République du Rwanda.

qualité³⁵. Cependant, selon la nouvelle loi, des titres officiels peuvent seulement être acquis via une procédure formelle d'enregistrement avec une preuve sous forme de certificat foncier. Chaque parcelle fera l'objet d'un certificat payant. Avec ce système, les groupes de privilégiés auront un avantage comparatif et pourront utiliser le mécanisme comme un outil supplémentaire dans la lutte foncière. De plus, l'article 20 de la loi interdit une division des parcelles en dessous d'un hectare. Si cette règle est appliquée, elle imposera une contrainte majeure à la majorité des ménages paysans vu que la possession foncière moyenne de ceux-ci ne dépasse pas 0,71 hectare (souvent divisé même en plusieurs parcelles – données de 2000³⁶). La loi ne prévoit pas de limite maximale : la limite de 50 hectares prévue dans une version précédente de la loi foncière n'a pas été reprise dans la version finale. En la considérant selon une perspective globale, la loi foncière fournit aux investisseurs opérant à large échelle plusieurs outils qui renforcent leur pouvoir dans l'arène foncière au détriment des petits paysans.

À côté des changements qui concernent la gestion des terres agricoles, le gouvernement rwandais veut aussi réguler l'organisation de l'habitat des paysans. D'ici l'année 2020, on envisage d'installer la population rurale en habitations regroupées³⁷. En plus des 5 486 *imidugudu* existants, le DSRP2 formule la cible de construire 5 700 sites *imidugudu* supplémentaires (habitations regroupées) pour 2012³⁸. Cette approche de villagisation a été élaborée à l'origine juste après la guerre pour fournir une habitation aux réfugiés de retour au pays, et plus tard – en particulier dans la partie est du pays – pour regrouper avec force la population déjà présente. Plusieurs auteurs ont analysé les effets pervers de cette politique sur les moyens d'existence et les relations sociales au niveau local³⁹. Aujourd'hui, la volonté de centralisation est moins forcée : ce sont les nouveaux ménages qui sont amenés à s'installer dans des habitations regroupées, des sites spécifiques définis au niveau de chaque cellule. Mais souvent, le coût de la terre – dépassant le coût pour la construction des maisons et surtout des piles sur ces sites – est trop élevé pour les jeunes vivant dans le milieu rural.

Une évolution similaire a eu lieu dans la capitale. Depuis le début des années 1990, la population de Kigali a quadruplé et la ville comptait plus de

³⁵ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *National land policy*, Kigali, Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines, 2004.

³⁶ JAYNE, T. S. *et al.*, "Smallholder income and land distribution in Africa: implications for poverty reduction strategies", *Food Policy*, Vol. 28, No. 3, 2003, pp. 253-275.

³⁷ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, *op. cit.*

³⁸ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Economic Development...*, *op. cit.*

³⁹ LEEGWATER, M., "Sharing Scarcity: Issues of Land Tenure in South-east Rwanda", in : ANSOMS, A., MARYSSE, S. (eds.), *Natural resources and local livelihoods in the Great Lakes Region: A Political Economy Perspective*, Palgrave MacMillan, 2011 ; HUMAN RIGHTS WATCH, *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*, New York, Human Rights Watch, 2001 ; VAN HOYWEGHEN, S., "The urgency of land and agrarian reform in Rwanda", *African Affairs*, Vol. 98, No. 392, 1999, pp. 353-372.

923 000 personnes en 2006⁴⁰. Après 1994, la capitale a été confrontée à un retour massif de réfugiés qui avaient vécu dans les pays limitrophes pendant des décennies, voire même des générations. De plus, la ville attire des migrants ruraux cherchant un revenu dans les alentours de Kigali. Cette masse de gens s'est installée dans de petites maisons souvent de piètre qualité au sein de quartiers non planifiés.

Avec la volonté de mieux contrôler l'organisation de l'espace urbain, le gouvernement rwandais a élaboré plusieurs politiques d'urbanisation au cours des années. Déjà dans sa *Vision 2020*, le gouvernement exprimait son ambition de mieux organiser l'urbanisation rapide et non coordonnée. Le DSRP2 (2006) allait plus en détail concernant la planification de la restructuration de l'habitat : « Ces sites et zones sélectionnés seront recherchés, délimités, et sous-divisés en parcelles pour la construction. Ces sites et zones seront équipés avec des infrastructures adéquates. Le processus impliquera la démolition et l'amélioration des zones urbaines non planifiées. Des partenariats entre le gouvernement et le secteur privé sont essentiels. »⁴¹

Cependant, comme démontré par Durant Lasserre, cette politique entraîne une grande partie de la population urbaine dans l'illégalité. Les standards requis pour une maison légalement acceptable ne sont pas atteignables pour 75 % à 80 % des ménages. De plus, les gens sont parfois chassés pour laisser la place à des projets d'infrastructures publiques ou à des projets de développement à grande échelle venant d'investisseurs privés⁴². Dans plusieurs quartiers de Kigali, des gens ont été obligés de déménager (Nyarutarama) ou sont amenés à déménager pour l'instant (Gacuriro, Kiyovu – près de Muhima, Rugando – Kimihurura), ou encore devront déménager dans un futur proche (Muhima, Kagugu, Kimicanga)⁴³.

2.5. Développement des ressources humaines et économie basée sur le savoir (Pilier 2)

La *Vision 2020* a exprimé l'ambition claire d'investir dans l'éducation et la santé. Le premier DSRP s'est effectivement concentré sur ces deux secteurs et, avec sa mise en application, on a pu observer des avancées significatives dans les deux cas. En termes de santé, le taux de mortalité infantile a diminué de 108 enfants (en 2000) à 70 pour 1000 naissances (en 2009). La mortalité maternelle a diminué de 50 %, à savoir de 1100 cas (en 2000) jusqu'à 540 pour 100 000 naissances (en 2008). Aux deux niveaux, ces réalisations surpassent les objectifs de la *Vision 2020* formulés pour 2010. La

⁴⁰ HERA/SHER, *Plan stratégique de développement sanitaire pour la ville de Kigali 2006-2020, Rapport final*, Municipalité de Kigali, 2006.

⁴¹ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Preliminary Poverty Update Report...*, op. cit., p. 60.

⁴² DURANT-LASSERRE, A., "Market-driven eviction processes in developing country cities: The cases of Kigali in Rwanda and Phnom Penh in Cambodia", in : HUCHZERMAYER, M., KARAM, A. (eds.), *Informal Settlements: A perpetual challenge?*, Le Cap, UCT Press, 2006.

⁴³ ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda, mai 2011.

prévalence du VIH/SIDA a diminué de 4,7 % à 2,8 % (en 2007). Le Rwanda a aussi investi dans la prévention de la malaria, avec (en 2008/2009) 56 % des enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires en comparaison de 4 % pour l'année 2000⁴⁴. Les politiciens rwandais se sont aussi fortement attelés au système d'assurance de santé : en échange de 1000 Frw (francs rwandais) par personne, tous les gens peuvent s'inscrire dans un système de mutuelle qui les prend en charge en cas de maladie ou de grossesse. Mais le gouvernement a récemment décidé d'augmenter cette contribution à 3000 Frw par personne⁴⁵. Ce montant sera problématique pour une grande majorité de la population, surtout pour les ménages avec beaucoup d'enfants.

Le gouvernement rwandais a aussi largement investi dans le secteur de l'éducation. Le principe d'éducation gratuite et obligatoire a augmenté le taux de scolarité net dans les écoles primaires de 75 % (en 2000) à 96 % (en 2008). D'autre part, la proportion d'élèves par enseignant dans les écoles primaires a augmenté de 54 élèves (en 2000) à 68, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la qualité de l'éducation. Néanmoins, le taux d'élèves qui terminent l'école primaire a augmenté de 22 % (en 2000) à 54 % en 2008 et – selon le ministère de l'Education – à 78 % pour l'année 2010. Le taux de scolarisation secondaire brut a augmenté de 11 % (en 2000) à 22 % en 2008; et le taux de scolarisation brut au-delà du secondaire, de 1,7 % (2000) à 4 % (2008)⁴⁶.

Il reste à voir quelle implication aura la transition soudaine de l'usage en classe de la langue française (et du kinyarwanda) à celui de l'anglais. Beaucoup d'enseignants sur le terrain manquent de compétences pour enseigner correctement en anglais. Ensuite, la décision récente du gouvernement d'arrêter le système de bourses d'étude a affecté 24 000 étudiants, 70 % profitant avant de ce système⁴⁷. Seuls les étudiants considérés comme vulnérables pourront continuer à en bénéficier, ce qui représente seulement 30 % des étudiants nécessitant une aide financière pour poursuivre leurs études. Une autre question à explorer est celle de savoir jusqu'à quel niveau la qualité et l'accessibilité de l'éducation technique se sont améliorées. Tandis que l'enseignement supérieur est souvent destiné à un groupe privilégié, l'accès à la formation technique dans des centres d'éducation locaux pourrait donner de nouvelles opportunités à tant de jeunes enfermés sans cela dans la recherche journalière d'un emploi temporaire comme main-d'œuvre non qualifiée.

2.6. Intégration économique régionale et internationale (Pilier 6)

En termes d'intégration économique, le Rwanda se focalise surtout sur les pays limitrophes. Le Rwanda a rejoint la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) le 1^{er} juillet 2007. Les autres membres sont le Kenya, la Tanzanie,

⁴⁴ Pour ces données, voir en annexe.

⁴⁵ ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda, mai 2011.

⁴⁶ Sources pour ces données : voir l'annexe.

⁴⁷ EURAC, *Great Lakes Echoes*, no. 74, mars 2011, p. 4.

l'Uganda et le Burundi. La CAE ambitionne d'« agrandir et approfondir l'intégration économique, politique, sociale et culturelle » au moyen d'« une compétitivité accrue, la production de valeur ajoutée, le commerce et l'investissement »⁴⁸. Une de ses stratégies est d'intégrer tous les États membres dans une union douanière. Ainsi, la CAE pourrait donner au Rwanda un accès à une connexion avec la mer. Mais, en même temps, la position économique relativement plus faible du Rwanda en comparaison de celle des autres membres de la CAE (sauf le Burundi) pourrait avoir des conséquences négatives : il n'est pas certain que l'économie rwandaise soit suffisamment compétitive pour rentrer en concurrence avec les pays limitrophes.

La focalisation du Rwanda sur la CAE semble avoir réduit son intérêt pour la Communauté économique des Pays de la Région des Grands Lacs (CEPGL). La CEPGL a été fondée en 1976 avec comme but de promouvoir l'intégration économique entre la RDC, le Rwanda et le Burundi. En 1994, la Communauté a implosé suite aux cycles de violence dans la région. En 2007, la CEPGL a repris vie mais avec peu de résultats concrets jusqu'à aujourd'hui. Or, ces tentatives ont une certaine importance au niveau géopolitique. Elles pourraient s'insérer dans une relation plus constructive entre les pays de la Région des Grands Lacs, et plus particulièrement dans la relation entre le Rwanda et la RDC.

En même temps, il est clair qu'une intégration économique ne pourra pas résoudre le problème d'instabilité dans la région. À cause de la nature régionale des problèmes, toute solution durable devra être basée sur une approche régionale dans laquelle l'intégration politique joue un rôle prépondérant. Les États de la région sont impliqués dans un processus régional très complexe avec des divisions et des conflits au niveau national prenant des dimensions régionales. À cet égard, la création de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (ICGLR) avec l'objectif d'« initier un processus dans lequel les leaders des pays de la Région des Grands Lacs tentent de conclure un accord commun dans un nombre de domaines – bonnes relations entre voisins, stabilité, paix, développement, etc. », a joué un rôle important.

Un résultat concret de l'amélioration des relations diplomatiques du Rwanda avec son voisin immédiat, la RDC, a été la mise en place d'opérations militaires conjointes contre les FDLR (Forces démocratiques de Libération du Rwanda) en RDC de l'Est, Kimya I et Kimya II. Bien que ce rapprochement ait été extrêmement important dans le cadre de l'implémentation de la Déclaration Conjointe de Nairobi de 9 Novembre 2007, ces opérations militaires ont eu des conséquences néfastes au plan humanitaire, avec un accroissement du nombre des réfugiés, des tueries, des pillages et destructions, et une hausse terrifiante de la violence sexuelle contre les femmes⁴⁹. Ainsi, ces opérations militaires n'ont-elles pas contribué à une restauration de la paix par manque d'un dialogue politique clair, ouvrant l'espace pour une négociation avec les groupes

⁴⁸ EAST AFRICAN COMMUNITY, *EAC Development Strategy 2006-2010: Deepening and Accelerating Integration*, EAC, 2006.

⁴⁹ EURAC, "Do no harm? Kimya 2 will only have a counter-productive effect", 16 juin 2009.

FDLR. Le gouvernement rwandais pourrait jouer un rôle clé en garantissant aux ex-FDLR une réintégration socio-économique et une justice impartiale basée sur les standards internationaux.

2.7. Domaines transversaux : égalité du genre

La *Vision 2020* a identifié trois thématiques transversales: (1) égalité du genre, (2) ressources naturelles et environnement et (3) science, technologie et TIC. Dans cet article, nous nous concentrons sur la première thématique. La *Vision 2020* met l'accent sur l'importance d'intégrer une approche genre dans toutes les politiques et stratégies du développement. Le gouvernement rwandais a en effet créé un environnement favorable à un renforcement de l'égalité entre les sexes. Un accomplissement largement cité est le fait que le Rwanda ait le plus haut pourcentage de parlementaires féminines au niveau mondial (56 %) ⁵⁰. Le ministère du Genre et de la Promotion familiale doit s'assurer que l'approche genre est intégrée dans tous les processus et politiques de développement. De plus, le gouvernement a adopté une politique nationale sur le genre en 2004 avec comme but de définir clairement le processus d'intégration des aspects genre dans tous les secteurs du développement.

Mais certaines questions restent en suspens. Malgré la reconnaissance des droits d'héritage féminins (loi de 1999), les droits formels rentrent souvent en compétition avec des arrangements informels ⁵¹. Ensuite, la loi ignore les droits d'un grand groupe de femmes impliquées dans des mariages illégaux ; et la situation est spécialement problématique pour les mariages polygames. La loi foncière de 2004 reconnaît le droit d'accès des femmes à la terre. Elles ont le droit d'être inscrites sur le certificat foncier, mais ce n'est pas nécessairement le cas pour les deuxième et troisième épouses dans le cas de mariages polygames. Un autre problème récent ayant une forte implication sur l'aspect genre est l'augmentation de jeunes femmes avec enfants de père inconnu. Quand des jeunes filles tombent enceintes hors du mariage, souvent les jeunes hommes ne reconnaissent pas leur responsabilité. La politique d'*imidugudu* (section 2.4) empêche les jeunes de vivre leur vie conjugale car ils manquent de moyens pour construire leur propre maison et fonder une famille ⁵² selon les standards convenus.

⁵⁰ UN Women, en ligne sur http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=736

⁵¹ ANSOMS, A., HOLVOET, N., "Women and land arrangements in Rwanda: A gender-based analysis of access to natural resources", in : ENGLERT, B., DALEY, E. (eds.), *Women's Land Rights and Privatization in Eastern Africa*, Woodbridge, James Currey, 2008, pp. 138-157..

⁵² ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda, mai 2011.

3. LE MODÈLE DU DÉVELOPPEMENT RWANDAIS : CROISSANCE MAXIMALE VERSUS DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

La *Vision 2020* reconnaît que « la seule croissance économique ne suffit pas à générer la hausse nécessaire du niveau de vie de la population. Pour vaincre la faim et la pauvreté, la croissance se doit d'être 'en faveur des pauvres', offrant ainsi à tout Rwandais la chance de tirer profit des nouvelles opportunités économiques »⁵³. Cependant, les ambitions à court, moyen et long termes de la *Vision 2020* ne semblent pas mettre le but ultime de réduction de la pauvreté au sommet de la liste des priorités. À court terme, la *Vision 2020* promeut la stabilité macro-économique en poursuivant des politiques néolibérales (libéralisation du commerce, privatisation, réformes fiscales, implications du secteur privé,...). À moyen terme, le but est de transformer le Rwanda d'une société agricole en une société basée sur la connaissance et qui tire 65 % de son PIB des secteurs des services et de l'industrie. À long terme, une classe moyenne entrepreneuriale devrait émerger⁵⁴.

À travers ces ambitions, le gouvernement rwandais semble se rallier à un agenda politique néolibéral qui cible une croissance économique maximale mais qui se focalise très peu sur la façon dont cette croissance se traduira en termes de réduction de la pauvreté. En fait, une forte croissance économique, concentrée dans les mains d'une élite restreinte, implique un parcours de développement très inégal avec peu de chances d'un effet de retombées. Ceci explique pourquoi l'inégalité augmente à un rythme rapide et aussi pourquoi la réduction de la pauvreté reste limitée malgré la croissance économique prononcée.

Au lieu de se focaliser sur une croissance maximale concentrée dans les mains d'un nombre limité de gens, il semble opportun de plaider en faveur d'un développement inclusif basé sur l'agriculture de petite taille. Les autorités rwandaises devraient évaluer la capacité productive et entrepreneuriale des différentes catégories de paysans et analyser la façon dont ce potentiel pourrait être activé. Il existe des alternatives politiques viables à côté d'un modèle d'agriculture à grande échelle. Une première initiative pro-paysanne serait de concentrer la recherche et les politiques sur la promotion de techniques qui abaissent le ratio capital-main-d'œuvre (par exemple en introduisant de nouvelles techniques qui nécessitent peu d'intrants en capital mais qui augmentent la productivité en introduisant des cultures exigeant une plus grande main-d'œuvre...).

Une autre solution pourrait être de se tourner vers l'identification et l'allègement des contraintes institutionnelles qui freinent les paysans dans l'accès au capital à un moindre coût. Prévoir l'accès au crédit et aux mécanismes d'assurance contre le risque au niveau local pourrait renforcer les

⁵³ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, *op. cit.*, p. 3.

⁵⁴ *Ibid.*

capacités des paysans à faire face aux risques et à l'incertitude engendrés par les nouveaux types d'agriculture. L'ambition des autorités rwandaises de compter sur une forte implication du secteur privé dans les mécanismes de crédit au niveau local aura probablement un effet restrictif sur l'accessibilité de ces crédits pour les petits paysans qui présentent un profil de risque défavorable puisqu'ils n'ont rien à offrir en garantie.

Un troisième élément clé serait de faciliter l'accès des petits paysans au marché et d'améliorer leur pouvoir de négociation. Les coopératives ne sont pour l'instant pas une solution car elles appliquent souvent des méthodes coercitives pour obliger les paysans à vendre leurs cultures collectivement. De plus, il y a souvent de la corruption au niveau de l'utilisation des ressources⁵⁵. Les petits paysans devraient avoir une plus forte aptitude dans la gestion de ces mécanismes, qui pourraient – en théorie – augmenter leur pouvoir dans le commerce de leurs cultures.

Un dernier élément crucial est la nécessité de la création d'un espace de discussion, dans lequel les voix d'en bas pourraient s'exprimer ouvertement et atteindre la surface. Au cours d'une de nos visites sur le terrain, une personne disait: « *Dans ce pays, les gens vivent dans la pauvreté. Mais au nom de la modernisation, ceci n'est pas reconnu. Il n'est pas permis d'être pauvre dans ce pays. On se demande si c'est bien ainsi que l'on veut atteindre les objectifs de la Vision 2020* ». Un développement inclusif demande d'abord une reconnaissance de la voix des pauvres sur ce que veut dire « être pauvre ». Une reconnaissance et une représentation politique des voix des petits paysans dans la création des politiques seraient un premier pas à faire pour que la *Vision 2020* soit plus qu'une vitrine pour bailleurs de fonds et investisseurs étrangers.

Bruxelles et Louvain-la-Neuve, mai 2011

⁵⁵ ANSOMS, A., MURISON, J., Notes de recherche, Rwanda mai 2011.

Annexe : Progrès au niveau des indicateurs clés de la Vision 2020

INDICATEURS (incl. n° dans la <i>Vision 2020</i>)	SITUATION EN 2000	CIBLE EN 2010	ACQUIS EN 2010	CIBLE EN 2020
GÉNÉRAL				
1. Population du Rwanda (personnes)	7.700.000 7.957.797*	10.200.000	9.997.614 (2009)*	13.000.000
La densité de population a augmenté de 323 personnes/km ² (2000) à 394 (2010)*				
8. Taux de croissance de la population (%)	2,9 6,7*	2,3	2,8 (2009)*	2,2
Le taux de croissance a augmenté depuis 2004				
SANTÉ				
3. Espérance de vie (années)	49 43*	50	50,1 (2008)*	55
4. Taux de fertilité des femmes (enfants par femme)	6,5 5,9*	5,5	5,4 (2008)*	4,5
5. Taux de mortalité des enfants (pour 1000 naissances)	107 108*	80	70,4 (2009)*	50
6. Mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	1070 1100*	600	540 (2008)*	200
Naissances en présence d'un staff qualifié : 31,3 % (2000) -> 52,1 % (2008)*				
7. Malnutrition infantile (définition pas claire) – <i>définition de la Banque Mondiale : <5 hauteur pour âge</i>	30 48,3*	20	51,7 (2005)*	10
Malnutrition poids pour âge <5 : 20,3 % (2000) -> 18 % (2005)*				
18. Taux de prévalence du VIH/SIDA (%) – <i>définition BM : % entre 15-49</i>	13 4,7*	11	2,8 (2007)*	8
Les estimations originales étaient loin au-dessus du niveau réel				
19. Mortalité liée à la malaria (%)	51	30	n.d.	25
Enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire : 4 % (2000) -> 56 % 2008/2009°				
20. Médecin pour 100.000 habitants	1,5	5	n.d.	10
21. Population dans de bonnes conditions d'hygiène (%)	20	40	n.d.	60
22. Infirmières pour 100.000 habitants	16	18	n.d.	20
ÉDUCATION				
2. Niveau d'alphabétisation (% de la population adulte)	48 64,9*	80	70,3 (2008)*	100
9. Taux de scolarisation à l'école primaire (%)	72 75*	100	96 (2008)*	100
11. Taux de passage vers l'école secondaire (%)	42	60	n.d.	80
Taux de réussite à l'école primaire : 22,3 % (2000) <-> 54,0 % (2008)* et 78 % en 2010 (selon le Ministère de l'éducation)				
12. Taux brut de scolarisation secondaire (%)	7 10,7*	40	21,9 (2008)*	60
13. Taux de qualification des	20	100	94,2	100

enseignants (%) – définition BM : % dans l'enseignement primaire	52,6*		(2008)*	
	Proportion d'élèves par enseignant en primaire de 54 (2000) -> 68 (2008)*			
14. Centres de formation professionnels et techniques		50	n.d.	106
15. Admission dans l'enseignement supérieur (0/00)	1	4	n.d.	6
	Taux de scolarisation brut : 1,7 % (2000) <-> 4,0 % (2008)*			
16. Égalité filles / garçons dans enseignement supérieur	42,9 47,8*	66,7	61,8 (2005)*	100
17. Femmes à des postes de prise de décision (% de femmes) – définition BM : % des femmes au Parlement	10 17*	30	56,3 (2009)*	40
	Meilleur résultat au niveau mondial			
23. Techniciens de laboratoire par 100.000 d'habitants	2	5	n.d.	5

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

24. Pauvreté (% <1 USD par jour) – définition BM : % en dessous de la ligne de pauvreté nationale	64 60,3*	40	56,9 (2006)*	30
29. Coefficient Gini (disparité des revenus)	0,454 0,47#	0,400	0,51 (2006)#	0,350

MACRO-ÉCONOMIE

25. Taux de croissance moyen du PIB (%)	6,2 8,1*	8	8,2 (2007-2009)*	8
26. Taux de croissance du secteur agricole (%)	9 10,2 (2000-2002)*	8	8,2 (2007-2009)*	6
	Extrêmement volatile : 0,5% en 2007 <-> 9,6% en 2009*			
27. Taux de croissance du secteur industriel (%)	7 6,5 (2000-2002)*	9	7,5 (2007-2009)*	12
	Extrêmement volatile: 10,7% en 2008 <-> 1,5% en 2009*			
28. Taux de croissance du secteur des services (%)	7 9,3 (2000-2002)*	9	8,4 (2007-2009)*	11
	Extrêmement volatile: 13,1% en 2007 <-> 3,4% en 2009*			
30. Croissance de l'épargne nationale (% du PIB)	1	4	7,1°	6
	Extrêmement volatile : 9,1% en 2008 <-> 3,8% en 2009*			
31. Croissance de l'investissement national (% du PIB)	18	23	22 (2007-2009)°	30
32. PIB par habitant en USD	220 218* 595 PPA\$*	400	506 1070 PPA\$ (2009)*	900

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

34. Population agricole (%) – définition GdR : % de plus de 16 ans avec emploi principal	90 88,6	75	79,6 (2006)#	50
35. Terres d'agriculture modernisées (%)	3	20	n.d.	50
36. Utilisation d'engrais (kg/ha/an)	1 0 (2002)*	15	7,4 (2007)*	20

37. Crédits financiers du secteur agricole (%) – <i>définition GdR : % des emprunts des ménages utilisés pour l'agriculture</i>	1 13,2#	15	13,9 (2006)#	20
38. Accès à l'eau potable (%) – <i>définition BM : % ayant accès à une source d'eau améliorée</i>	52 67*	80	65 (2008)*	100
39. Production agricole (kcal/jour/personne)	1612	2000	n.d.	2200
40. Protéines/personne/ jour (% des besoins)	35	55	n.d.	65
44. Terre protégée contre l'érosion du sol (%)	20	80	n.d.	90
45. Niveau de reforestation (ha)	Non spécifié	Non spécifié		Non spécifié
46. Bois de chauffage dans la consommation nationale d'énergie (%) – <i>définition GdR : utilisation de bois pour cuisiner</i>	94 90,4#	50	88,2 (2006)#	50

OPPORTUNITÉS NON-AGRICOLES

47. Emplois non agricoles	200.000	500.000	n.d.	1.400.000
33. Population urbaine (%)	10 14,5*	20	18,6 (2009)*	30
41. Réseau routier (km/km ²)	0,54	0,56	0,57 (2004)*	0,60
42. Consommation annuelle d'électricité (Kwh/habitants)	30	60	n.d.	100
43. Accès à l'énergie électrique (% de la population)	2	25	n.d.	35

Remarque : les données en gras sont celles incluses dans la *Vision 2020*, publié en 2000 ; * fait référence à la source BM ; # fait référence à la source GdR ; 'n.d.' signifie que les données ne sont pas disponibles.

* Source : BANQUE MONDIALE (BM), *Indicateurs de Développement Mondial*, CD-ROM, 2011.

° Source : FMI, *2010 Article IV Consultation and First Review Under the Policy Support Instrument*, IMF Country Report No. 11/19, Washington, Fonds Monétaire International, 2011.

Source : GOUVERNEMENT DU RWANDA (GdR), *Preliminary Poverty Update Report: Integrated Living Conditions Survey 2005/06*, Kigali, Institut National de Statistiques, 2006.